

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE RELATIF A LA CREATION DE POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES (PCPE) « OBJECTIF ZERO SANS SOLUTION - SITUATIONS CRITIQUES » EN CHARENTE

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature :

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)
Pôle autonomie

Adresse courriel : mentionnant dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature « PCPE 2019»

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Adresse courriel pour toute question relative à l'appel à candidature:

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Adresse postale : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 18 octobre 2019

Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature, lancé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, vise à labelliser un PCPE « objectif zéro sans solution – situations critiques » pour le département de la Charente. Ce PCPE a vocation à accompagner des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap. Sont visées prioritairement, les personnes, sans solution d'accompagnement ou sans solution adaptée à leurs besoins, qui sont à domicile.

Il est à noter que le présent appel à candidature est également ouvert aux opérateurs médico-sociaux non implantés, à ce jour, en Charente.

Le cahier des charges est annexé au présent avis et également téléchargeable sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (<http://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>).

1. Sollicitation de précisions complémentaires

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 12 octobre 2019 au plus tard, par messagerie à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse ci-dessous :

<http://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>

2. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures

a. Pièces justificatives exigibles :

- Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :
 - a) Une partie n°1 « déclaration de candidature », comportant, outre une lettre de candidature, des éléments d'identification du candidat :
 - Identité du promoteur, qualité, adresse, contacts : description du candidat et de la structure porteuse du PCPE (gestionnaire, ESMS porteur, existence d'un siège social le cas échéant...),
 - Identité du service, implantation
 - Territoire d'appel à candidature visé
 - b) Une partie n°2 « projet » composée des éléments suivants:
 - Présentation du projet
 - Budget prévisionnel



- Proposition de grille d'indicateurs

La présentation du projet devra présenter et détailler, a minima:

- ⇒ Les conventions avec la MDPH (finalisée ou en cours) ;
- ⇒ les modalités de coopération avec les familles ainsi qu'avec les associations de familles et d'usagers ;
- ⇒ les connaissances du besoin et du territoire : connaissance de l'offre, y compris libérale, sanitaire, médico-sociale et sociale proposant des interventions directes et/ou un soutien aux aidants du territoire... ;
- ⇒ la description du projet conformément au présent cahier des charges : maillage départemental des intervention, réseau de partenaires, nature, effectivité et modalités de contractualisation prévues, prise en compte des RBPP dans la contractualisation, prestations proposées ... ;
- ⇒ la présentation des modalités d'organisation : profil de l'équipe du PCPE, organigramme, organisation et fonctionnement du pôle (modalités d'accès au pôle, coordination de l'équipe et des membres du réseau, modalités de réévaluation des besoins, supervision des pratiques professionnelles, horaires d'intervention du PCPE, plan de formation,) et modalités de suivi de fonctionnement du PCPE ;
- ⇒ les prestations offertes par le PCPE et activité prévisionnelle : lister les prestations directes proposées par le pôle en s'appuyant sur les prestations de soins et d'accompagnement définies dans la nomenclature des prestations SERAFIN-PH ;
- ⇒ la détermination d'une file active prévisionnelle auprès des personnes et des aidants ;
- ⇒ la proposition de modalité de suivi d'activité et d'évaluation ;
- ⇒ le budget de fonctionnement en année pleine ;
- ⇒ les modalités de respect du calendrier de mise en œuvre.

b. Modalités de dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature sera transmis **en version électronique et par courrier en deux exemplaires** en recommandé avec accusé de réception.

- i. envoi par courrier ou remis directement sur place, contre récépissé, aux adresses suivantes :**

Chaque promoteur devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier, en deux exemplaires, en recommandé avec accusé de réception, à la délégation départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du territoire concerné par le projet déposé (1 exemplaire), ainsi qu'au siège de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (1 exemplaire), aux adresses suivantes :

Délégation départementale de la Charente (16)
8 rue du Père Joseph Wrésinski - CS 22321
16023 Angoulême

Siège ARS Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Pôle animation de la politique régionale de l'offre
Département accompagnement des populations
103 bis Rue de Belleville- CS 91704
33063 Bordeaux Cedex



Le dossier pourra également être déposé, contre récépissé, à la délégation départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du territoire concerné par le projet, ainsi qu'au siège de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (aux adresses susmentionnées).

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera dans une enveloppe cachetée portant les mentions « **AAC 2019 PCPE OBJECTIF ZERO SANS SOLUTION-SITUATIONS CRITIQUES** » et l'inscription « **NE PAS OUVRIR** » qui comprendra 2 sous-enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention " **AAC 2019 PCPE - OBJECTIF ZERO SANS SOLUTION-SITUATIONS CRITIQUES -Candidature**".
- une sous-enveloppe portant la mention " **AAC 2019 PCPE - OBJECTIF ZERO SANS SOLUTION-SITUATIONS CRITIQUES -Projet**".

ii. envoi par courriel

Le promoteur doit obligatoirement transmettre une version dématérialisée du projet par mail à l'adresse suivante : ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Cet envoi par mail devra comprendre :

Objet du mail : AAC 2019 – PCPE « OBJECTIF ZERO SANS SOLUTION-SITUATIONS CRITIQUES »

Corps du mail : éléments constituant la partie n°1 du dossier « déclaration de candidature »

Pièces jointes : ensemble des éléments constituant la partie n°2 « projet » du dossier dans un fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

3. Publication et modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appel à candidature et ses annexes, seront publiés le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

4. Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets

Afin de garantir un traitement équitable des dossiers réceptionnés et la transparence des procédures, les critères de sélection et modalités de cotation des projets font l'objet de l'annexe 1 du cahier des charges.

Après une instruction des projets assurée par les Délégations Départementales de l'ARS, l'étude des dossiers sera réalisée par les représentants de l'ARS et des usagers réunis en comité consultatif de sélection. Les promoteurs seront invités à présenter leur dossier.



